

2 Politique

Examen du budget primitif de la commune d'Akanda, exercice 2018

Dépenses et recettes arrêtées à plus d'1,3 milliard



Photo : L.R.A.

Le conseil municipal d'Akanda en session ordinaire pour le vote du budget primitif de l'exercice 2018.



Photo : L.R.A.

Marie-Thérèse Vané a présidé la rencontre des conseillers.

L.R.A.

Libreville/Gabon

PRÉSIDÉE par Marie-Thérèse Vané, premier adjoint au maire, la session budgétaire de la commune d'Akanda s'est tenue vendredi dernier. Le budget a été adopté à la majorité absolue des conseillers municipaux présents. Soit un montant en recettes et dépenses arrêté à la somme de 1 300 916 121 F CFA. Contre 1 292 971 532 francs en 2017. Soit une hausse de plus de 7 millions F CFA.

Si le budget a été approuvé à une quasi unanimité, il n'en a pas été de même pour les autres points inscrits à l'ordre du jour. Un sujet aura notamment retenu l'attention des



Photo : L.R.A.

Majorité et opposition semblent désormais parler d'une même voix.

conseillers : celui des 4 titres fonciers obtenus par la commune. Ou plutôt la désignation de l'opérateur en charge de l'aménagement de l'une des parcelles, désormais propriété de la commune.

Certains conseillers vont faire remarquer au maire du 1er arrondissement, Ernest Ogandaga, qui détient lesdits titres fonciers et qui pilote le dossier pour Akanda, que le choix de cette entreprise ne peut se

faire unilatéralement. Mais doit procéder d'un appel d'offre. "À moins d'une arnaque dont on ne nous parle pas", pensent certains. Lorsque d'aucuns demandent ce que gagne cet opérateur en retour. En

réponse, le maire du 1er arrondissement argue du manque de finances dans la commune. "Aussi voulons-nous de quelqu'un qui apporte son argent pour aménager les parcelles dont nous déciderons des affectations". Peu convaincant pour ceux qui soupçonnent une arnaque, et qui confortent ainsi la thèse selon laquelle : "Vous êtes à Akanda pour le foncier." Mais cette question, autre surprise, aura donné lieu à une adoption, sous réserve de l'appréciation de la convention qui doit être signée avec ledit opérateur pour les travaux d'assainissement. Faut-il y voir l'ombre de cette promesse de parcelles, à certains conseillers, qui polluaient l'ambiance ?

Toujours est-il qu'une motion de défiance contre le

bureau du conseil municipal, sur la base de l'article 90 de la loi sur la décentralisation, pour incompétence notoire, aura été suggérée. La chose n'est pas nouvelle en soi, car la destitution du maire central, Claude Michel Sezalory, est, à chaque rencontre, évoquée mais jamais actée. Sauf que cette fois, l'originalité repose dans le fait que même les conseillers de la majorité semblent désormais favorable à une telle éventualité. Toutefois, ce sujet a été, selon les termes de la loi, reporté à une session extraordinaire. Mais, à 6 mois de la fin de la mandature, d'aucuns se demandent dans quel intérêt encore ? Notons que la session a été suspendue et les travaux vont reprendre mercredi prochain.

La Semaine

Des manquements et des enseignements

LA semaine qui vient de s'achever aura été très mouvementée pour les communicateurs qui devaient, malgré tout, élire leurs représentants à la Haute autorité de la Communication (HAC). Cela, afin de compléter la liste des sept autres nommés au cours du dernier Conseil des ministres. Le vote a finalement eu lieu samedi à la Maison Georges Rawiri, siège de Gabon Télévision. La présente chronique sera essentiellement consacrée à cet événement.

Toutefois, rappelons avant tout, et pêle-mêle, les autres principaux événements enregistrés au cours des sept derniers jours. Il s'agit entre autres de la prise de fonctions du nouveau chef d'état-major général des forces armées gabonaises, le général Ferdinand Gaspard Olame Ndong ; le début de l'opération de pose de sabots dans les communes de Libreville Akanda et Owendo, laquelle a suscité pas mal de critiques au regard de la carence de parking dans notre capitale.

A ceux-là on ajoutera la commémoration du neuvième anniversaire du décès, le 08 juin 2009 à Barcelone (Espagne) du président Omar Bongo Ondimba ; et l'adoption par le Sénat, de plu-

sieurs textes dont toutes les ordonnances présentées et défendues par le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha...

Par rapport à l'anniversaire du décès d'Omar Bongo Ondimba, on notera que plusieurs manifestations y relatives ont eu lieu aussi bien à Libreville qu'à Franceville où se sont rendus les délégations du Sénat et du Parti démocratique gabonais (PDG) dont il était le fondateur en mars 1968. La première était conduite par le président de l'institution, Lucie Milebou Aubusson Mbousou. La seconde par le secrétaire général du parti, Eric Dodo Bouguendza.

S'agissant du deuxième point, soulignons qu'il a permis de répondre à notre question, en titre de la chronique de lundi dernier : "Jusqu'où peuvent aller les sénateurs ?", au regard de leur réaction face au patron de l'Intérieur lors de l'audition sur l'ordonnance relative au nouveau découpage des sièges de sénateurs, désormais réduits de 102 à 50. Finalement les élus ne sont pas partis loin. Le texte a été adopté sans amendements.

Du vote des communicateurs

maintenant

Selon les dispositions de la loi qui crée, organise et régit le fonctionnement de la Haute autorité de la Communication (HAC), deux membres de cette entité qui remplace le Conseil national de la Communication (CNC) doivent être élus par la corporation. Après moult débats sur les modalités de l'élection, les décisions du ministère ayant suscité quelques critiques, parce que couvertes de nombreuses limites, le scrutin a finalement eu lieu samedi.

Dans tous les cas, on retiendra que Timothée Boussiengui (journaliste à Africa N°1) et Abel Nzegho Mimongo (Journaliste à l'union) représenteront les communicateurs au sein de la HAC pendant les cinq prochaines années, durée du mandat des membres de ladite structure.

Force est de reconnaître que la nomination des neuf membres de la HAC fera encore couler beaucoup d'encre et de salive. Par rapport aux sept premiers membres désignés, selon la loi, par le chef de l'Etat à hauteur de trois dont le président ; par le président du Sénat à hauteur de deux ; et par le président de l'Assemblée na-

tionale à hauteur de deux, l'opinion ne sait toujours pas quelle institution a désigné qui ? Mieux, l'Assemblée nationale étant pour le moment dissoute, qui a nommé les deux membres réservés à son président ? Est-ce le président du Sénat ? Rien n'a toujours filtré à ce niveau...

En ce qui concerne le scrutin de samedi, il faut relever qu'il ne s'est pas passé dans les meilleures conditions possibles. D'abord au niveau des modalités. Le plus grand nombre d'électeurs ayant découvert la plupart des candidats à quelques heures du vote, et parfois pendant le vote. Le fait d'avoir dit au préalable que seuls voteront les détenteurs d'une carte de presse délivrée par le ministère de la Communication et les membres d'une des associations des communicateurs, a considérablement démobilisé de nombreux membres de la corporation. C'est séance tenante que l'on apprendra la possibilité de voter avec la carte professionnelle...

De même, la décision de maintenir Libreville comme seul centre de vote a privé les communicateurs de l'intérieur du pays, en nombre non négligeable, du droit

de choisir leurs représentants à la HAC. Malheureusement.

En termes d'enseignements, on relèvera que la presse privée dite "libre et indépendante" y compris la presse en ligne, a pris une importance aujourd'hui, de sorte à pouvoir influencer un vote. Car, aucun candidat ne pouvait prétendre se faire élire sans le soutien de ses membres. On notera également son bon niveau d'organisation. Presque la totalité des organes associatifs du secteur de la Communication sont dans les mains de ses animateurs. Cela, pendant que les médias publics, surtout ceux de l'audiovisuel brillent par une inorganisation notoire et parfois un complexe de supériorité injustifié.

Dans tous les cas, il faut désormais donner à la presse privée dite "libre et indépendante" toute la place qu'elle mérite aujourd'hui.

Sur un tout autre plan, en guise de conclusion, interpellons les deux représentants de la corporation à la HAC, quant à la nécessité pour eux d'être à la hauteur des attentes de leurs mandants. Cela devrait constituer leur principal défi tout au long de leur mandat.